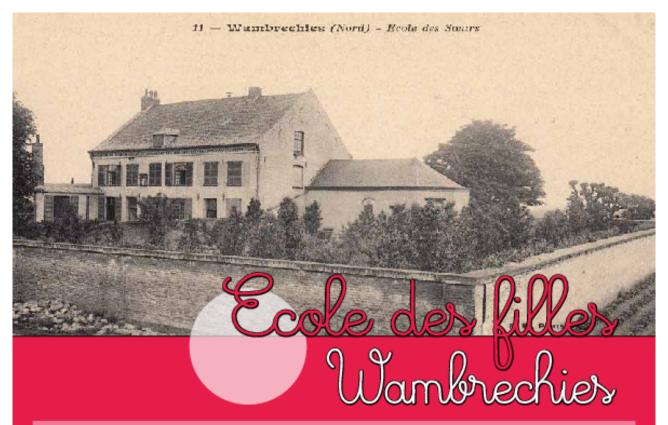


Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Contenu principal:

Le service d'aide à la gestion des Archives communales du Sivom Alliance Nord-Ouest s'est lancé dans une série historique et thématique. Troisième thème abordé, en septembre 2018 : l'histoire desécoles de filles du territoire, du XIXe siècle à nos jours.





Cent cinquante ans nous séparent de la promulgation de la loi Duruy rendant obligatoire dans toutes les communes de plus de 500 habitants la création d'une école primaire de filles. Elle marque le début du développement de l'éducation des jeunes filles en France.

Dès 1836, une ordonnance incite chaque commune à se doter d'une école primaire pour filles. Cependant, contrairement aux écoles de garçons, l'ouverture d'écoles de filles se fait très rare. Leur éducation est en grande majorité dispensée par des congrégations religieuses. Ces jeunes filles destinées à tenir le rôle d'épouses puis de mères, suivent des enseignements qui leur inculquent les bases de la parfaite ménagère et des notions d'instruction religieuse.

Nombreux sont les politiques et membres du gouvernement qui sont effrayés par l'influence de l'Eglise dans l'éducation des jeunes filles. C'est dans ce contexte que, le 10 avril 1867, la loi Duruy est votée. Dorénavant, les institutrices laïques ne peuvent plus être remplacées par des congréganistes dans les écoles. Des modifications sont apportées dans le programme scolaire obligatoire des jeunes filles. Celui-di comprend l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des rudiments du calcul, une éducation morale et religieuse et des « travaux d'aiguille ». Désormais, deux tiers des jeunes filles sont scolarisées. La Troisième République instaure, sous l'impulsion de Jules Ferry et grâce aux lois scolaires de 1881-1882, la gratuité, l'obligation scolaire de 6 à 13 ans et la laïcité, sans établir de différence entre les filles et les garçons.

Au cours des XVIIIème et XVIIIème siècles, l'interdiction de recevoir dans une même classe, voire un même bâtiment, des garçons et des filles fait son apparition. La mixité continue pourtant d'exister dans les villages les plus modestes où les effectifs sont insuffisants pour la création d'une école de filles distincte de l'école de garçons. Il faudra attendre les années 1960 pour voir se généraliser la mixité dans l'enseignement.





Ecole des filles - Wambrechies



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Poids: 194.44 Ko <u>Téléchargement</u> [1]





Cent cinquante ans nous séparent de la projetion de la loi Duruy rendant obligatoire dans toutes les communes de plus de 500 habitants la création d'une école primaire de filles. Elle marque le début du développement de l'éducation des jeunes filles en France.

Des 1836, une ordonnance incite chaque commune à se doter d'une école primaire pour filles. Cependant, contrairement aux écoles de garçons, l'ouverture d'écoles de filles se fait très rare. Leur éducation est en grande majorité dispensée par des congrégations religieuses. Ces jeunes filles destinées à tenir le rôle d'épouses puis de mères, suivent des enseignements qui leur inculquent les bases de la parfaite ménagère et des notions d'instruction religieuses.

Nombreux sont les politiques et membres du gouvernement qui sont effrayés par l'influence de l'Eglise dans l'éducation des jeunes filles. C'est dans ce contexte que, le 10 avril 1867, la loi Duruy est votée. Dorénavant, les institutrices laïques ne peuvent plus être remplacées par des congrégationistes dans les écoles. Des modifications sont apportées dans le programme scolaire obligatoire des jeunes filles. Celui-ci comprend l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des rudiments du calcul, une éducation morale et religieuse et les « travaux d'aiguille ». Désormais, deux tiers des jeunes filles sont scolairsées. La Troisième République instaure, sous l'impulsion de Jules Ferry et grâce aux lois scolaires de 1881-1882, la gratuité, l'obligation scolaire de 6 à 13 ans et la laïcité, sans établir de différence entre les filles et les garcons.

Au cours des XVIIIème et XVIIIème siècles, l'interdiction de recevoir dans une même classe, voire un même bâtiment, des garçons et des filles fait son apparition. La mixité continue pourtant d'exister dans les villages les plus modestes où les effectifs sont insuffisants pour la création d'une école de filles distincte de l'école de garçons. Il faudra attendre les années 1960 pour voir se généraliser la mixité dans l'enseignement.





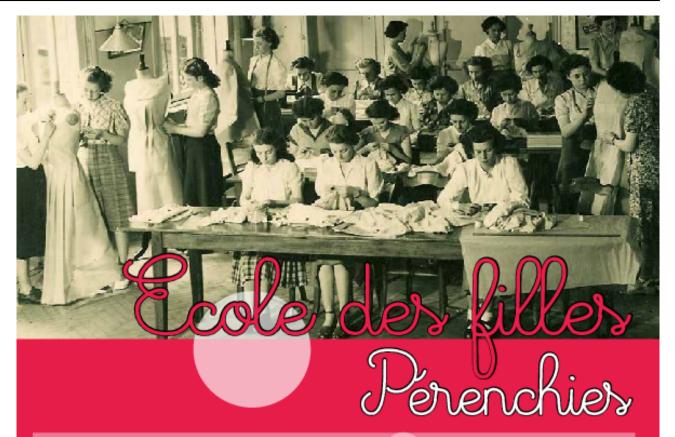
Ecole des filles - Quesnoy-sur-Deûle



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Poids : 212.81 Ko <u>Téléchargement</u> [2]





Cent cinquante ans nous séparent de la promulgation de la loi Duruy rendant obligatoire dans toutes les communes de plus de 500 habitants la création d'une école primaire de filles. Elle marque le début du développement de l'éducation des jeunes filles en France.

Des 1836, une ordonnance incite chaque commune à se doter d'une école primaire pour filles. Cependant, contrairement aux écoles de garçons, l'ouverture d'écoles de filles se fait très rare. Leur éducation est en grande majorité dispensée par des congrégations religieuses. Ces jeunes filles destinées à tenir le rôle d'épouses puis de mères, suivent des enseignements qui leur inculquent les bases de la parfaite ménagère et des notions d'instruction religieuses.

Nombreux sont les politiques et membres du gouvernement qui sont effrayés par l'influence de l'Eglise dans l'éducation des jeunes filles. C'est dans ce contexte que, le 10 avril 1867, la loi Duruy est votée. Dorénavant, les institutrices laïques ne peuvent plus être remplacées par des congrégationistes dans les écoles. Des modifications sont apportées dans le programme scolaire obligatoire des jeunes filles. Celui-ci comprend l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des rudiments du calcul, une éducation morale et religieuse et les « travaux d'aiguille ». Désormais, deux tiers des jeunes filles sont scolairsées. La Troisième République instaure, sous l'impulsion de Jules Ferry et grâce aux lois scolaires de 1881-1882, la gratuité, l'obligation scolaire de 6 à 13 ans et la laïcité, sans établir de différence entre les filles et les garcons.

Au cours des XVIIIème et XVIIIème siècles, l'interdiction de recevoir dans une même classe, voire un même bâtiment, des garçons et des filles fait son apparition. La mixité continue pourtant d'exister dans les villages les plus modestes où les effectifs sont insuffisants pour la création d'une école de filles distincte de l'école de garçons. Il faudra attendre les années 1960 pour voir se généraliser la mixité dans l'enseignement.





Ecole des filles - Pérenchies



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Poids: 188.91 Ko <u>Téléchargement</u> [3]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)



Cent cinquante ans nous séparent de la promulgation de la loi Duruy rendant obligatoire dans toutes les communes de plus de 500 habitants la création d'une école primaire de filles. Elle marque le début du développement de l'éducation des jeunes filles en France.

Des 1836, une ordonnance incite chaque commune à se doter d'une école primaire pour filles. Cependant, contrairement aux écoles de garçons, l'ouverture d'écoles de filles se fait très rare. Leur éducation est en grande majorité dispensée par des congrégations religieuses. Ces jeunes filles destinées à tenir le rôle d'épouses puis de mères, suivent des enseignements qui leur inculquent les bases de la parfaite ménagère et des notions d'instruction religieuse.

Nombreux sont les politiques et membres du gouvernement qui sont effrayés par l'influence de l'Eglise dans l'éducation des jeunes filles. C'est dans ce contexte que, le 10 avril 1867, la loi Duruy est votée. Dorénavarit, les institutrices laïques ne peuvent plus être remplacées par des congréganistes dans les écoles. Des modifications sont apportées dans le programme scolaire obligatoire des jeunes filles. Celui-ci comprend l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des rudiments du calcul, une éducation morale et religieuse et des « travaux d'aiguille ». Désormais, deux tiers des jeunes filles sont scolairsées. La Troisième République instaure, sous l'impulsion de Jules Ferry et grâce aux lois scolaires de 1881-1882, la gratuité, l'obligation scolaire de 6 à 13 ans et la laïcité, sans établir de différence entre les filles et les garcons.

Au cours des XVIIIème et XVIIIème siècles, l'interdiction de recevoir dans une même classe, voire un même bâtiment, des garçons et des filles fait son apparition. La mixité continue pourtant d'exister dans les villages les plus modestes où les effectifs sont insuffisants pour la création d'une école de filles distincte de l'école de garçons. Il faudra attendre les années 1960 pour voir se généraliser la mixité dans l'enseignement.





Ecole des filles - Marquette



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Poids: 244.11 Ko <u>Téléchargement</u> [4]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)



Cent cinquante ans nous séparent de la promulgation de la foi Duruy rendant obligatoire dans toutes les communes de plus de 500 habitants la création d'une école primaire de filles. Elle marque le début du développement de l'éducation des jeunes filles en France.

Dès 1836, une ordonnance incite chaque commune à se doter d'une école primaire pour filles. Cependant, contrairement aux écoles de garçons, l'ouverture d'écoles de filles se fait très rare. Leur éducation est en grande majorité dispensée par des congrégations religieuses. Ces jeunes filles destinées à tenir le rôle d'épouses puis de mères, suivent des enseignements qui leur inculquent les bases de la parfaite ménagère et des notions d'instruction religieuse.

Nombreux sont les politiques et membres du gouvernement qui sont effrayés par l'influence de l'Eglise dans l'éducation des jeunes filles. C'est dans ce contexte que, le 10 avril 1867, la loi Duruy est votée. Dorénavant, les institutrices laïques ne peuvent plus être remplacées par des congréganistes dans les écoles. Des modifications sont apportées dans le programme scolaire obligatoire des jeunes filles. Celui-ci comprend l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des rudiments du calcul, une éducation morale et religieuse et des « travaux d'aiguille ». Désormais, deux tiers des jeunes filles sont scolarisées. La Troisième République instaure, sous l'impulsion de Jules Ferry et grâce aux lois scolaires de 1881-1882, la gratuité, l'obligation scolaire de 6 à 13 ans et la laïcité, sans établir de différence entre les filles et les garçons.

Au cours des XVIIIème et XVIIIème siècles, l'interdiction de recevoir dans une même classe, voire un même bâtiment, des garçons et des filles fait son apparition. La mixité continue pourtant d'exister dans les villages les plus modestes où les effectifs sont insuffisants pour la création d'une école de filles distincte de l'école de garçons. Il faudra attendre les années 1960 pour voir se généraliser la mixité dans l'enseignement.





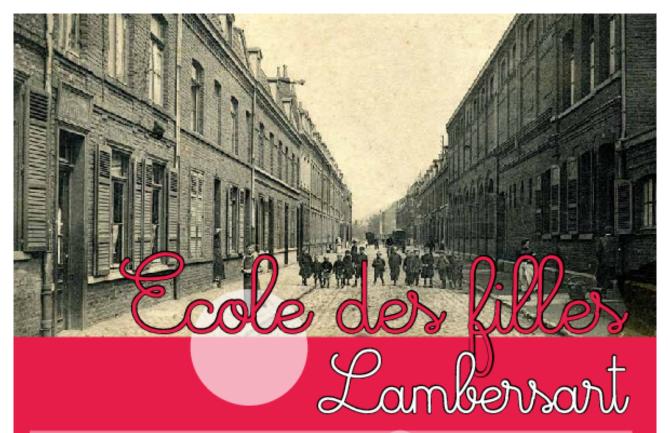
Ecole des filles - Lompret



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Poids: 195.01 Ko <u>Téléchargement</u> [5]





Cent cinquante ans nous séparent de la promulgation de la loi Duruy rendant obligatoire dans toutes les communes de plus de 500 habitants la création d'une école primaire de filles. Elle marque le début du développement de l'éducation des jeunes filles en France.

Des 1836, une ordonnance incite chaque commune à se doter d'une école primaire pour filles. Cependant, contrairement aux écoles de garçons, l'ouverture d'écoles de filles se fait très rare. Leur éducation est en grande majorité dispensée par des congrégations religieuses. Ces jeunes filles destinées à tenir le rôle d'épouses puis de mères, suivent des enseignements qui leur inculquent les bases de la parfaite ménagère et des notions d'instruction religieuse.

Nombreux sont les politiques et membres du gouvernement qui sont effrayés par l'influence de l'Eglise dans l'éducation des jeunes filles. C'est dans ce contexte que, le 10 avril 1867, la loi Duruy est votée. Dorénavant, les institutrices laïques ne peuvent plus être remplacées par des congréganistes dans les écoles. Des modifications sont apportées dans le programme scolaire obligatoire des jeunes filles. Celui-ci comprend l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des rudiments du calcul, une éducation morale et religieuse et des « travaux d'aiguille ». Désormais, deux tiers des jeunes filles sont scolairsées. La Troisième République instaure, sous l'impulsion de Jules Ferry et grâce aux lois scolaires de 1881-1882, la gratuité, l'obligation scolaire de 6 à 13 ans et la laïcité, sans établir de différence entre les filles et les garcons.

Au cours des XVIIIème et XVIIIème siècles, l'interdiction de recevoir dans une même classe, voire un même bâtiment, des garçons et des filles fait son apparition. La mixité continue pourtant d'exister dans les villages les plus modestes où les effectifs sont insuffisants pour la création d'une école de filles distincte de l'école de garçons. Il faudra attendre les années 1960 pour voir se généraliser la mixité dans l'enseignement.





Ecole des filles - Lambersart



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Poids : 206.47 Ko <u>Téléchargement</u> [6]



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)



Cent cinquante ans nous séparent de la promulgation de la loi Duruy rendant obligatoire dans toutes les communes de plus de 500 habitants la création d'une école primaire de filles. Elle marque le début du développement de l'éducation des jeunes filles en France.

Dès 1836, une ordonnance incite chaque commune à se doter d'une école primaire pour filles. Cependant, contrairement aux écoles de garçons, l'ouverture d'écoles de filles se fait très rare. Leur éducation est en grande majorité dispensée par des congrégations religieuses. Ces jeunes filles destinées à tenir le rôle d'épouses puis de mères, suivent des enseignements qui leur inculquent les bases de la parfaite ménagère et des notions d'instruction religieuse.

Nombreux sont les politiques et membres du gouvernement qui sont effrayés par l'influence de l'Eglise dans l'éducation des jeunes filles. C'est dans ce contexte que, le 10 avril 1867, la loi Duruy est votée. Dorénavant, les institutrices laïques ne peuvent plus être remplacées par des congréganistes dans les écoles. Des modifications sont apportées dans le programme scolaire obligatoire des jeunes filles. Celui-ci comprend l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des rudiments du calcul, une éducation morale et religieuse et des « travaux d'aiguille ». Désormais, deux tiers des jeunes filles sont scolairsées. La Troisième République instaure, sous l'impulsion de Jules Ferry et grâce aux lois scolaires de 1881-1882, la gratuité, l'obligation scolaire de 6 à 13 ans et la laïcité, sans établir de différence entre les filles et les garcons.

Au cours des XVIIIème et XVIIIème siècles, l'interdiction de recevoir dans une même classe, voire un même bâtiment, des garçons et des filles fait son apparition. La mixité continue pourtant d'exister dans les villages les plus modestes où les effectifs sont insuffisants pour la création d'une école de filles distincte de l'école de garçons. Il faudra attendre les années 1960 pour voir se généraliser la mixité dans l'enseignement.





Ecole des filles - Bondues



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Poids: 320.93 Ko <u>Téléchargement</u> [7]





Cent cinquante ans nous séparent de la promulgation de la loi Duruy rendant obligatoire dans toutes les communes de plus de 500 habitants la création d'une école primaire de filles. Elle marque le début du développement de l'éducation des jeunes filles en France.

Dès 1836, une ordonnance incîte chaque commune à se doter d'une école primaire pour filles. Cependant, contrairement aux écoles de garçons, l'ouverture d'écoles de filles se fait très rare. Leur éducation est en grande majorité dispensée par des congrégations religieuses. Ces jeunes filles destinées à tenir le rôle d'épouses puis de mères, suivent des enseignements qui leur inculquent les bases de la parfaite ménagère et des notions d'instruction religieuse.

Nombreux sont les politiques et membres du gouvernement qui sont effrayés par l'influence de l'Eglise dans l'éducation des jeunes filles. C'est dans ce contexte que, le 10 avril 1867, la loi Duruy est votée. Dorénavant, les institutrices laïques ne peuvent plus être remplacées par des congréganistes dans les écoles. Des modifications sont apportées dans le programme scolaire obligatoire des jeunes filles. Celui-ci comprend l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des rudiments du calcul, une éducation morale et religieuse et des « travaux d'aiguille ». Désormais, deux tiers des jeunes filles sont scolairées. La Troisième République instaure, sous l'impulsion de Jules Ferry et grâce aux lois scolaires de 1881-1882, la gratuité, l'obligation scolaire de 6 à 13 ans et la laïcité, sans établir de différence entre les filles et les garçons.

Au cours des XVIIIème siècles, l'interdiction de recevoir dans une même classe, voire un même bâtiment, des garçons et des filles fait son apparition. La mixité continue pourtant d'exister dans les villages les plus modestes où les effectifs sont insuffisants pour la création d'une école de filles distincte de l'école de garçons. Il faudra attendre les années 1960 pour voir se généraliser la mixité dans l'enseignement.





Ecole des filles - Verlinghem



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Poids: 171.1 Ko <u>Téléchargement</u> [8]





Cent cinquante ans nous séparent de la promulgation de la loi Duruy rendant obligatoire dans toutes les communes de plus de 500 habitants la création d'une école primaire de filles. Elle marque le début du développement de l'éducation des jeunes filles en France:

Dès 1836, une ordonnance incite chaque commune à se doter d'une école primaire pour filles. Cependant, contrairement aux écoles de garçons, l'ouverture d'écoles de filles se fait très rare. Leur éducation est en grande majorité dispensée par des congrégations religieuses. Ces jeunes filles destinées à tenir le rôle d'épouses puis de mères, suivent des enseignements qui leur inculquent les bases de la parfaite ménagère et des notions d'instruction religieuse.

Nombreux sont les politiques et membres du gouvernement qui sont effrayés par l'influence de l'Eglise dans l'éducation des jeunes filles. C'est dans ce contexte que, le 10 avril 1867, la loi Duruy est votée. Dorénavant, les institutrices laïques ne peuvent plus être remplacées par des congréganistes dans les écoles. Des modifications sont apportées dans le programme scolaire obligatoire des jeunes filles. Celui-ci comprend l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, des rudiments du calcul, une éducation morale et religieuse et des « travaux d'aiguille ». Désormais, deux tiers des jeunes filles sont scolarisées. La Troisième République instaure, sous l'impulsion de Jules Ferry et grâce aux lois scolaires de 1881-1882, la gratuité, l'obligation scolaire de 6 à 13 ans et la laïcité, sans établir de différence entre les filles et les garçons.

Au cours des XVIIIème et XVIIIème siècles, l'interdiction de recevoir dans une même classe, voire un même bâtiment, des garçons et des filles fait son apparition. La mixité continue pourtant d'exister dans les villages les plus modestes où les effectifs sont insuffisants pour la création d'une école de filles distincte de l'école de garçons. Il faudra attendre les années 1960 pour voir se généraliser la mixité dans l'enseignement.





Ecole des filles - Saint André



Publié sur le site Ville de Wambrechies (https://www.wambrechies.fr)

Poids: 228.68 Ko Téléchargement [9]

URL de la source (modifié le 12/09/2018 - 14:01):

https://www.wambrechies.fr/mediatheque-0/documentation/les-ecoles-de-filles-du-territoire

Liens

- [1] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/wambrechies web bd.pdf
- [2] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/quesnoy sur deule web bd.pdf
- [3] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/perenchies_web_bd.pdf
- [4] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/marquette web bd.pdf
- [5] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/lompret_web_bd.pdf
- [6] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/lambersart_web_bd.pdf
- [7] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/bondues_web_bd.pdf
- [8] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/verlinghem_web_bd.pdf
- [9] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/saint_andre_web_bd.pdf